

**Relevé de Discussion
Commission Régionale Activité Libérale
Réunion du 26 septembre 2018**

Participants	<p><u>Etaient présents :</u> Monsieur Thomas SANNIÉ – Président de la CRAL Madame Anne HGOBURU – Directrice du Pôle Ressources Humaines en Santé ARS Madame Pérola PESTANA-SPREUX, Responsable du département Personnel Médical ARS Madame Dominique CHAREYRE-Responsable service parcours médical ARS Madame Valérie INTCIGARAY – secrétaire administrative ARS Monsieur Pierre ALBERTINI – Directeur général de la CPAM Paris Madame Maeva BARBIER – Directrice adjointe du GH Sud Ile de France Madame le docteur Joëlle BELAISCH-ALLART – Présidente de la CME – CH des 4 villes Monsieur le Professeur Fabrice MENEGAUX – chirurgien au GH Pitié Salpêtrière Monsieur Maurice TOULLALAN –membre du conseil de surveillance du CH Aulnay-sous- Bois</p> <p><u>Etaient excusés :</u> Monsieur le Professeur Vincent GADJOS –Pédiatre à l'hôpital Bicêtre Monsieur le docteur Kamel REZIG –Anesthésiste au CHI Montreuil Monsieur le docteur Jean-Claude ZERAT – membre du CROM Ile de France Monsieur Didier JAFFRE – Directeur de l'Offre de Soins ARS</p>
Document de référence distribué aux participants	<ul style="list-style-type: none"> - Diaporama remis en séance - relevé de conclusions de la CRAL du 10 avril 2018 - Projet de courrier à l'attention des présidents des CAL - Guide de l'activité libérale de l'APHP

Rappel de l'ordre du Jour

1. approbation du PV de la CRAL du 10 avril 2018
2. L'échange de données entre l'Assurance Maladie et les établissements de santé: l'exemple de Paris
3. Travail collectif sur la rédaction d'un guide régional de l'activité libérale
4. Projet de courrier adressé aux présidents des commissions d'activité libérale
5. Présentation des contrats d'activité libérale en Ile de France

Principaux échanges

I. Approbation du PV de la CRAL du 10 avril 2018 :

Le PV est approuvé. Il est décidé que l'ensemble des documents examinés en CRAL seraient diffusés sur le site internet de l'ARS.

II. L'échange de données entre l'Assurance Maladie et les établissements de santé: l'exemple de Paris:

Monsieur Pierre ALBERTINI précise que la caisse de Paris gère 36 millions de feuilles électroniques et que le taux de télétransmission s'élève à 91% en moyenne par les médecins du département de Paris..

En revanche, ce procédé est peu utilisé par les praticiens de l'APHP ayant une activité libérale (30,32%).

Or ce système permet une meilleure concordance entre les actes effectivement pratiqués, et ceux figurant sur les relevés issus du SNIR, et limite les décalages.

Il est aussi rappelé que les CPAM ont un rôle d'accompagnement des praticiens pour la mise en place de la télétransmission, et peuvent se déplacer afin d'aider les praticiens dans la mise en place de ce système.

- la CRAL propose que l'ensemble des praticiens de la région Ile de France ayant une activité libérale utilisent la télétransmission, afin d'éviter les problèmes de décalage avec les données du SNIR.

III. Travail collectif sur la rédaction d'un guide régional de l'activité libérale:

Thomas SANNIÉ propose une réflexion collective sur la création d'un guide régional de l'activité libérale.

Les membres de la commission devaient indiquer quels éléments du guide de l'APHP de 2007 devaient être conservés, ceux qui étaient obsolètes, et les nouvelles thématiques à rajouter.

Ce guide est destiné aux praticiens hospitaliers de l'APHP, et des établissements non CHU de la région Ile de France ayant une activité libérale, et aux établissements de santé.

L'objectif est d'avoir un outil actualisé présentant la législation en vigueur, ainsi que les droits et devoirs des praticiens.

Ce guide sera réactualisé en fonctions des récentes modifications réglementaires de 2017.

L'ARS va compléter et modifier ce document qui sera adressé aux différents membres de la commission pour validation et modifications avant la prochaine CRAL.

IV. Projet de courrier aux Présidents des commissions d'activité libérale (remis sur table)

Les membres de la CRAL apportent des modifications au projet de courrier remis en séance qui sera adressé à l'ensemble des établissements publics de santé afin de leur présenter le rôle de la CRAL et de leur demander de saisir la commission de tous les cas de non-respect des règles relatives à l'activité libérale

V. Présentation des contrats d'activité libérale en Ile de France : diaporama joint en annexe

L'ARS présente les données relatives au nombre de contrats en Ile de France (spécialité, nombre...).

L'ARS a créé un tableau de suivi régional alimenté par les directions départementales en charge de l'examen des dossiers afin de permettre un suivi en temps réel des contrats au niveau régional.

Prochaine réunion

La prochaine réunion de la commission régionale de l'activité libérale aura lieu le mardi 15 janvier 2019 à 18 H, à l'ARS.